

**SECTION 1: Identification**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : HYDROGENIC

Code du produit : 1300615

**1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Nettoyant polyvalent à base de peroxyde

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

**1.3. Fournisseur**

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

[regulatory@projectclean.com](mailto:regulatory@projectclean.com) - [www.projectclean.ca](http://www.projectclean.ca)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays   | Organisme/Société                   | Adresse          | Numéro d'urgence                       | Commentaire                                  |
|--------|-------------------------------------|------------------|--|--|
| Canada | CHEMTREC<br>Chemical Emergency      | www.chemtrec.com | 1 800 424 9300                         | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |
| Canada | CANUTEC<br>Transportation Emergency | www.canutec.com  | 1 888 226 8832<br>*666 on a cell phone | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (GHS CA)**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**

**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Mentions de danger (GHS CA)   | : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée<br>H319 - Provoque une sévère irritation des yeux   |
| Conseils de prudence (GHS CA) | : P261 - Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray.<br>P264 - Se laver hands and affected areas soigneusement après manipulation.<br>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.<br>P280 - Porter protective gloves and eye protection.<br>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).<br>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.<br>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.<br>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                | Nom chimique / Synonymes                    | Identificateur de produit | % m/m |
|--------------------|---|---------------------------|-------|
| Alcohol Ethoxylate | Ethoxylated alcohols (C=7-21)               | n° CAS: 68991-48-0        | 1 - 5 |
| Hydrogen peroxide  | Hydrogen peroxide, H2O2                     | n° CAS: 7722-84-1         | 1 - 5 |
| D-Limonene         | (R)-1-Methyl-4-(1-methylethenyl)cyclohexene | n° CAS: 5989-27-5         | ≤ 0,1 |

\*The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
- Symptômes chroniques : No effects known.
- Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux. Peut déclencher une réaction allergique.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Gants (EN 374).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Tenir à l'écart des matières combustibles. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume, gas, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Matières incompatibles : Métaux alcalins et leurs alliages. matières combustibles.

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| Hydrogen peroxide (7722-84-1)                             |                          |
|---|--------------------------|
| USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle |                          |
| Nom local   | Hydrogen peroxide        |
| OSHA PEL TWA  | 1,4 mg/m <sup>3</sup>    |
|   | 1 ppm                    |
| Référence réglementaire (US-OSHA)                         | OSHA Annotated Table Z-1 |

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

|   |
|---|
| <b>Protection des mains:</b>  |
| Gants de protection   |
| <b>Protection oculaire:</b>   |
| Lunettes de sécurité  |
| <b>Protection de la peau et du corps:</b>                                     |
| Non requise dans les conditions d'emploi normales                             |
| <b>Protection des voies respiratoires:</b>                                    |
| En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Liquide                                  |
| Apparence  | : Liquide clair et incolore.               |
| Couleur  | : Incolore                                 |
| Odeur  | : Parfum d'agrumes                         |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible                 |
| pH   | : 5,5 – 6,5                                |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible                 |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible                 |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible                 |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible                 |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible                 |
| Point d'éclair                                       | : > 100 °C                                 |
| Température d'auto-inflammation                      | : Non auto-inflammable                     |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible                 |
| Inflammabilité                                       | : Aucune donnée disponible, Non applicable |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible                 |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible                 |
| Densité relative                                     | : 1,01 – 1,03                              |
| Solubilité   | : Soluble dans l'eau.                      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, dynamique                                 | : Mince comme l'eau                        |
| Propriétés explosives                                | : Le produit n'est pas explosif.           |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible                 |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.                              |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).              |
| Matières incompatibles               | : Agent oxydant. Matières combustibles. Métaux alcalins et leurs alliages.                              |

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation) :

| HYDROGENIC                      |   |
|---------------------------------|---|
| DL50 orale rat                  | > 19242,7 mg/kg   |
| DL50 cutanée rat                | > 83217,8 mg/kg   |
| CL50 Inhalation - Rat           | > 55,5 mg/l/4h  |
| Alcohol Ethoxylate (68991-48-0) |   |
| DL50 orale rat                  | > 2000 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin              | > 2000 mg/kg  |
| D-Limonene (5989-27-5)          |   |
| DL50 orale rat                  | > 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s)) |
| DL50 cutanée lapin              | > 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Read-across, Dermal, 7 day(s))                             |
| Hydrogen peroxide (7722-84-1)   |   |
| DL50 orale rat                  | 693,7 mg/kg Source: ECHA  |
| DL50 cutanée lapin              | 3000 mg/kg Source: ChemIDPlus   |
| CL50 Inhalation - Rat           | 2000 mg/m <sup>3</sup> Source: ChemIDPlus   |
| ATE CA (oral)                   | 693,7 mg/kg de poids corporel   |
| ATE CA (Cutané)                 | 3000 mg/kg de poids corporel  |
| ATE CA (vapeurs)                | 2 mg/l/4h   |
| ATE CA (poussières,brouillard)  | 2 mg/l/4h   |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

| Hydrogen peroxide (7722-84-1)   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux. Peut déclencher une réaction allergique.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Symptômes chroniques : No effects known.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

| HYDROGENIC                                     |   |
|--|---|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Aucune donnée disponible  |
| Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)                |   |
| CL50 - Poissons [1]                            | 70,1 mg/l 48 hours  |
| CE50 - Crustacés [1]                           | 5,3 mg/l Daphnia, 48 hours  |
| CE50 96h - Algues [1]                          | 3,389 mg/l Source: EPI SUITE  |
| D-Limonene (5989-27-5)                         |   |
| CL50 - Poissons [1]                            | 720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value) |
| CL50 - Poissons [2]                            | 702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas  |



# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| <b>D-Limonene (5989-27-5)</b>                                     |  |
|---|--|
| CE50 - Crustacés [1]  | 0,307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)    |
| CE50 - Crustacés [2]  | 0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna  |
| Algues ErC50  | 0,32 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP) |
| CE50 72h - Algues [1]   | 0,32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)      |
| CE50 72h - Algues [2]   | 0,214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)     |
| FBC - Poissons [1]  | 864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | 4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)  |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 3,049 - 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)   |
| <b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>                              |  |
| CL50 - Poissons [1]   | 16,4 mg/l Source: ECHA   |
| CE50 72h - Algues [1]   | 1,38 mg/l Source: ECHA   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | -1,36 Source: IPCS   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### HYDROGENIC

Persistance et dégradabilité

Contains readily biodegradable component(s).

| <b>Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)</b> |                                    |
|--|------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité           | Readily biodegradable in water.    |
| <b>D-Limonene (5989-27-5)</b>          |                                    |
| Persistance et dégradabilité           | Readily biodegradable in water.    |
| DThO                                   | 3,29 g O <sup>2</sup> /g substance |



# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| <b>D-Limonene (5989-27-5)</b>                                     |   |
|---|---|
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | 4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C) |
| <b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>                              |   |
| Tension de surface  | 80,4 mN/m (20 °C, Pure substance, Calculated value, 100 %)          |
| Écologie - sol  | No (test)data on mobility of the component(s) available.            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | -1,36 Source: IPCS  |

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.

Informations écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TDG

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

#### D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02-19-2024

### Textes complet des phrases H:

|      |                                     |
|------|-------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
|------|-------------------------------------|

# HYDROGENIC

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Textes complet des phrases H: |   |
|-------------------------------|---|
| H319                          | Provoque une sévère irritation des yeux |

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.